

**Forum :** PNUD

**Question :** Protéger les minorités face au changement climatique

**Soumis par :** République d'Irlande

L'Assemblée générale,

*Sachant* qu'un pacte international relatif aux droits civils et politiques en 1966 et la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques en 1992 ont été ratifiés,

*Rappelant* également que Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement s'investit aussi dans la protection des écosystèmes et soutient les instances gouvernementales pour rester dans une dynamique environnementale,

*Considérant également* que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer en ce qui concerne la protection des minorités,

*Convaincu* des progrès réalisés au sein des Nations Unies à propos de la protection des minorités,

1/ *Félicite* les accords de Paris sur le climat en 2015 sur ce qui est du soutien financier et technologique des pays développés envers les pays en cours de développement comme la Pologne,

2/ *Appelle* le PNUE pour la création d'un accord sur la neutralité Carbone d'ici 2050 qui pourrait ensuite entraîner une adhésion de celui-ci par tous les pays membres,

3/ *Se déclare satisfait* de l'évolution de la préoccupation à propos d'un ralentissement du réchauffement climatique et d'une mise en place de flux financiers adéquats, d'une nouvelle architecture technologique et d'un cadre amélioré de renforcement des capacités,

4/ *Propose* la création d'un programme d'identification de minorités menacées ou en difficultés.